Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20240625-2024_DELCA_10-DE
Reçu le 25/06/2024

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2024

Membres en exercice : 22
Présents : 14
Procurations : 2
Nombre de votants : 14
Votes pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 16 mai 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-10

Adaptation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit
Était présent : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire, Monsieur Sébastien CASTAN, directeur des services du cabinet de la Préfecture par intérim.

Était excusé : /

Membres élus avec voix délibérative
Titulaires présents :
Mmes Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Jean-Paul LYONNET, Jean-Paul VIGOUROUX

Suppléants :
Mmes Patricia GOUDARD, Marie-Laure MUGNIER.

Procurations :
M. Jean-Marc BOYER donne procuration à Mme Sophie COURTINE, M. Jean-Louis REYNAUD donne procuration à Mme la présidente.

Titulaires Excusés :
Mmes Nicole CHASSIN, Christelle VALANTIN.

MM Jean-Marc BOYER, Olivier CIGOLOTTI, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Luc VACHELARD.

Membres de droit avec voix consultative
Titulaires présents :
Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Lieutenant Stéphane OLLIER, Président de l'UDSP43 - Médecin-lieutenant-colonelle Hélène JURY, Médecin-cheffe du SDIS43 – Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier - Lieutenant Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – Adjudant-chef Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaires excusés : /

Suppléants présents :
Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second.

Assistaient également à la séance :
Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major, Capitaine (ER) Jean PESTRE, Président de l'UDSP43 descendant, Mme Séverine LASHERMES, service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative
Excusé : M. Pascal ROMEAS, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20240625-2024_DELCA_10-DE
Reçu le 25/06/2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-10 : Adaptation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027

Par délibération n°2023-16, le CASDIS, lors de sa séance du 20 juin 2023, a délibéré en faveur du plan pluriannuel d'investissement 2023 – 2027 d'un montant de 28 575 600 € qui s'inscrivait notamment dans le cadre de la réalisation de l'option 2 de la couverture des risques actée par le CASDIS du 8 juin 2022.

Alors que le financement de ce PPI reposait sur l'emprunt à hauteur de 9 100 000 € soit 32% de son assiette budgétaire, le compte administratif 2023, approuvé par le CASDIS du 12 avril 2024 (Délibération n° 2024-04), a matérialisé une chute conséquente des capacités de désendettement de l'établissement public obérant ses possibilités de financer le PPI 2023 – 2027 par l'emprunt.

À ce titre, il convient de ne pas contracter les emprunts restants à hauteur de 6 M € sachant que, par effet de bord, la non réalisation des acquisitions concernées conduira à une érosion de certaines des recettes prévues dans le financement du PPI 2023 – 2027 (FCTVA, FEDER notamment).

En outre, s'ajoute une incertitude majeure sur le financement du CIS Loudes, non intégré au PPI 2023 – 2027, en raison d'un décalage dans le financement des constructions de caserne par les différentes conventions financières SDIS / Département 2017-2019, 2020-2022 et 2023-2027. Ainsi, le financement de la totalité de la part SDIS de 40% du CIS Loudes doit être intégré, aux côtés de celle de 35% du Département, aux 2 M € de la convention de soutien à l'investissement pour la construction et la rénovation de casernes prévus au titre du PPI.

Ainsi, l'assiette budgétaire du PPI 2023 – 2027 est réduite de 9 226 693 € pour être ramenée à un total de 19 348 907 €, intégrant les restes à réaliser 2023, répartis par domaines, tel que mentionné dans le tableau infra, en tenant compte des 3 critères suivants :

- Besoin vital à la mission et à la sécurité ;
- Impératif réglementaire ;
- Investissement constitutif de l'appel d'une subvention d'investissement externe.

			2023	Engagements 2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
SOUS-DIRECTION SANTE		Dotation initiale totale	234 000 €	232 788 €	1 113 000 €				1 347 000 €
		Dotation adaptée			647 465 €				880 253 €
GPT SYSTÈME INFORMATION / COMMUNICATION		Dotation initiale totale	575 800 €	480 235 €	3 741 900 €				4 317 700 €
		Dotation adaptée			2 176 773 €				2 657 008 €
GPT TECHNIQUE	MATÉRIEL ROULANT	Dotation initiale totale	3 153 200 €	3 362 695 €	10 535 100 €				13 688 300 €
		Dotation adaptée			6 128 580 €				9 491 275 €
	HABILLEMENT / PETIT MATÉRIEL	Dotation initiale totale	872 600 €	857 781 €	3 395 000 €				4 267 600 €
		Dotation adaptée			1 974 970 €				2 832 751 €
	RÉNOVATION CASERNES	Dotation initiale totale	1 395 000 €	1 416 720 €	3 560 000 €				4 955 000 €
		Dotation adaptée			2 070 900 €				3 487 620 €
TOTAL	Dotation initiale		6 230 600 €	6 350 219 €	6 434 100 €	5 308 000 €	6 057 700 €	4 545 100 €	28 575 500 €
	Dotation adaptée (Avec part SDIS LDE : 412 119 €)				**5 546 171 €**	**3 534 263 €**	**2 189 627 €**	**1 728 627 €**	**19 348 907 €**

AR Prefecture

043-284300019-20240625-2024_DELCA_10-DE
Reçu le 25/06/2024

Il convient cependant de relever le fait que :

- 42% des investissements prévus au PPI initial seront réalisés dans les deux premières années 2023 - 2024 conformément aux objectifs initiaux ;
- 68% des investissements prévus au PPI initial seront réalisés sur la période 2023 – 2027 permettant malgré tout une amélioration significative du niveau d'équipement du corps départemental.

Les membres du groupe de travail couverture des risques ont bénéficié d'une présentation du projet de modification du PPI le 13/06/2024.

Les membres du conseil d'administration délibèrent en faveur de l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement 2023 - 2027.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE